

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 25 novembre 2016 portant modification des circonscriptions  
des brigades territoriales de Réalmont et d'Albi (Tarn)**

NOR : INTJ1633936A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Les circonscriptions des brigades territoriales de Réalmont et d'Albi sont modifiées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Réalmont et d'Albi exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et 1<sup>o</sup> du R. 15-24 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Réalmont</b>	Dénat Fauch <b>Labastide-Dénat</b> Laboutarie Lamillarié Le Travet Lombers Orban Poulan-Pouzols Réalmont Ronel Roumégoux Saint-Antonin-de-Lacalm Saint-Lieux-Lafenasse Sieurac	Dénat Fauch Laboutarie Lamillarié Le Travet Lombers Orban Poulan-Pouzols Réalmont Ronel Roumégoux Saint-Antonin-de-Lacalm Saint-Lieux-Lafenasse Sieurac
<b>Albi</b>	Albi Arthès Carlus Lescure-d'Albigeois Le Sequestre Marssac-sur-Tarn <b>Puygouzon</b> Rouffiac Saint-Juéry Saliès Terssac	Albi Arthès Carlus Lescure-d'Albigeois Le Sequestre Marssac-sur-Tarn <b>Puygouzon</b> Rouffiac Saint-Juéry Saliès Terssac